

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^l^{le}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On écrit de Vienne, le 8 mars, à l'agence Havas :
« Les espérances que la nation hongroise avait
cru pouvoir concevoir, à la fin de la dernière guerre
d'Italie, sur le rétablissement de sa constitution sé-
culaire, se trouvent, aujourd'hui, sinon complète-
ment anéanties, au moins ajournées indéfiniment
dans leur réalisation. On peut admettre comme
chose positive que le gouvernement est plus décidé
que jamais à maintenir dans toute sa rigueur et
pour toutes les parties territoriales de la monarchie
autrichienne, le système conçu et pratiqué par
l'ancien ministre de l'intérieur, M. de Bach, de cen-
tralisation politique et administrative sur lequel re-
pose notre empire. Les déclarations officielles les
plus catégoriques ne laissent aucun doute à cet
égard : il n'y aura aucune exception ni pour la Hon-
grie, ni pour la Gallicie, ni même pour la Véné-
tie dont les affaires générales ressortiront, comme
depuis 10 à 12 ans, du ministère impérial à Vienne.
» Ces trois grandes possessions territoriales de la
couronne d'Autriche se trouvent, par le décret du
5, complètement assimilées à toutes les autres pro-
vinces de la monarchie; elles auront donc leurs as-
semblées provinciales périodiquement convoquées
pour s'occuper des affaires spéciales de leur res-
sort dans les strictes limites assignées par ce même
décret, c'est-à-dire sans jamais pouvoir se permet-
tre, collectivement ou séparément, la moindre
excursion sur le domaine de la politique intérieure
ou extérieure de l'Etat. Elles pourrout, à la vérité,
élire pour le conseil suprême quelques mandataires,
mais comme le nombre en a été fixé par l'Empe-
reur à 38, pour toute la monarchie autrichienne,
ou a calculé que la Vénétie pourrait déléguer qua-
tre personnages à cette assemblée consultative, la
Gallicie cinq et la Bohême, ainsi que la Hongrie,
chacune quatre; les 21 membres à nommer pour
compléter le nombre de 48, devront être choisis par
les autres provinces de l'Empire. »

Le *Moniteur* contient une série de rapports impor-

tants, savoir : rapport à l'Empereur par S. Exc. le
ministre des affaires étrangères concernant la pro-
mulgation et la mise à exécution du traité de com-
merce conclu entre la France et le Royaume Uni
de la Grande-Bretagne et d'Irlande; — décret de pro-
mulgation dudit traité; — de l'article additionnel;
— rapport à l'Empereur par LL. E. Exc. le président
du conseil d'Etat, chargé par intérim du départe-
ment des affaires étrangères, et le ministre de l'a-
griculture, du commerce et des travaux publics,
concernant les nominations dudit traité.

Les premiers de ces documents sont déjà connus
et les dispositions qu'ils renferment ont été l'objet
des discussions de la presse française et étrangère,
ainsi que des mémorables débats dont vient de re-
tentir le parlement anglais. Quant au rapport, si-
gné par les deux ministres sur les négociations qui
ont amené la signature du traité et touchant les con-
sidérations économiques qui l'ont motivé, il est
d'une étendue telle que nous ne pouvons le repro-
duire textuellement. Ce document appartient désor-
mais à l'histoire, et s'il honore, en général, les deux
nations principalement intéressés, il illustre par-
ticulièrement les hauts personnages dont la lumière
et la science ont élucidé les questions complexes qui
formaient la base des grands intérêts à concilier. —
Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 10 mars. — La dernière pièce de la
correspondance relative à la Savoie, qui vient d'être
déposée, est une dépêche adressée, à la date du 24
février, à lord John Russell par lord Cowley.

Il est dit dans cette dépêche :

« M. Thouvenel me disait hier que, quel que fût le
sort des propositions anglaises, l'Angleterre avait
rendu un immense service à l'Italie, car elle avait
fourni à la France l'occasion de s'expliquer avec
l'Autriche et de se libérer franchement et honora-
blement vis-à-vis d'elle des engagements de Villa-
franca. »

Cette déclaration de M. Thouvenel a été amenée
par une dépêche autrichienne constatant que l'Au-

triche pourrait bien, dans quelques années, inter-
venir de nouveau en Italie.

Turin, le 10 mars. — Milan, samedi. — La mu-
nicipalité de Milan a adopté, à l'unanimité, une
adresse au roi exprimant le dévouement du pays au
roi et sa confiance dans la politique nationale suivie
relativement à l'Italie centrale par le gouvernement
du roi. Cette adresse exprime aussi la résolution de
soutenir cette politique, offrant, comme gage de
cette ferme résolution, trois millions de francs. La
municipalité de Lodi, applaudissant à cet acte de la
municipalité milanaise, se dispose à suivre son
exemple. D'autres adhésions sont attendues.

Turin, le 11 mars. — Florence. — Le clergé des
villes toscanes a l'intention d'inaugurer le suffrage
universel par des cérémonies religieuses. L'esprit
des populations est parfait et l'enthousiasme extraor-
dinaire.

L'*Opinion* de samedi soutient que l'annexion de
la Toscane au Piémont n'est pas dangereuse pour
l'équilibre européen. — Havas.

FAITS DIVERS.

On écrit du Havre, le 9 mars :

Ce matin les quais et la jetée étaient couverts de
curieux; parmi les nombreux étrangers venus de
l'intérieur, on remarquait des Champenois, des
Bourguignons, des Parisiens; ces derniers étaient
en grande majorité, plusieurs d'entre eux étaient ar-
més de longues lorgnettes pour ne perdre aucun des
incidents du phénomène; mais rien d'exceptionnel
ne s'est produit. L'un d'eux notamment, comme
sœur Anne, ne voyant rien venir, se prit à s'écrier :
« Mais où donc est la grande marée? — Vous avez
donc une lorgnette pour ne rien voir, reprit un na-
turel de l'endroit, en faisant une petite variante au
psaume de David; la marée, mais elle est devant
vous !... » Désenchanté, le touriste parisien s'est
retiré en « jurant mais un peu tard qu'on ne l'y
prendrait plus... » à croire aux prophéties du savant
M. Babinet, de l'institut.

— Calais, 9 mars. — L'Océan capricieux vient de

FEUILLETON

LA FILLE DU SOLEIL.

ÉPISEDE DE LA CONQUÊTE DU PÉROU.

(Suite.)

A droite était l'abtme, à gauche étaient la paroi et les
accidents de terrain que bordait le sentier.

Au reflet des torches, il entrevit une cavité; sans se
demander s'il n'allait pas tomber au fond d'une flaque
d'eau, ou se briser sur le sol à une profondeur incalcu-
lable, il fit un écart et s'élança.

Le mouvement fut si rapide, que personne ne se douta
de ce qui se passait.

Il tomba, roula, culbuta et, finalement, resta, sans
donner aucun signe de vie, au fond de la grotte.

Heureusement, il n'était qu'évanoui. Mais combien
avait duré son évanouissement?

Certain d'avoir la possession complète de ses membres,
il parcourut la cavité. Le sol en était solide et assez
régulier.

Il avança à tâtons et sentit le terrain s'incliner : c'était
une pente.

Il semblait que ce fût un chemin fait à loisir. Pour
comblé de bonheur, une fissure vint plus loin dissiper
l'obscurité. Cette fissure était accessible. Pedro s'aidant
des pieds et des mains parvint à l'escalader.

Son premier mouvement fut de se jeter à genoux et
de remercier Dieu de son salut.

Le second de s'orienter. Mais là était la difficulté, car
de tous côtés la vue était bornée par des monticules.

Il prit donc au hasard, remontant les rampes, des-
cendant les pentes. Après deux heures de cette marche,
Pedro, haletant, meurtri, épuisé, arriva en vue d'un
vallon verdoyant, rempli d'arbres, d'arbustes et de
fleurs. Il se laissa glisser sur le talus et bientôt il se
trouva sous les arbres, au bord d'une fontaine aux eaux
alertes et joyeuses dans lesquelles il plongea sa tête et
ses mains.

A peine achevait-il ses ablutions, qu'une voix douce,
s'exprimant dans un langage inconnu retentit à son
oreille. Pedro se leva brusquement, croyant être surpris
par ses ennemis.

Une belle jeune fille, les cheveux flottant en tresses sur
ses épaules, le front ceint d'un diadème d'or semé de
pierres précieuses, les bras nus sortant d'une espèce de
longue tunique de lin brodée de pierreries et recouverte
d'un manteau teint en pourpre, était devant lui.

En voyant son effroi, elle chercha par ses gestes à le
rassurer. Il suffisait d'ailleurs de la vue de la jeune
femme.

Une de ces pantomimes où dix gestes traduisent à
peine un mot s'établit entre Pedro et l'inconnue. La
jeune femme questionnait; l'Espagnol cherchait à com-
prendre et à répondre.

Pedro avait réussi à peu près à expliquer sa situation,

lorsqu'un bruit sourd retentit.

La Péruvienne s'élança vers le fond du jardin en en-
trainant Pedro.

Elle le poussa sous une voûte et revint rapidement sur
ses pas.

Il était trop tard, une troupe d'hommes armés faisait
irruption dans le jardin et poussait droit à la grotte. La
Péruvienne les devança et se mit en travers de l'entrée.

Quoique la foule parût prodiguer à la jeune femme des
marques de profond respect, elle n'en était pas moins
pressante.

Un vieux chef, dont les ornements de plumes de cou-
leur marquaient la dignité, et armé d'une longue lance,
s'avança avec autorité en menaçant Pedro qui, dans un
mouvement de retraite, était tombé sur un obstacle in-
attendu.

La Péruvienne ramassant l'épée de l'Espagnol, qui
avait glissé sur le sol, l'étendit en signe de protection
au-dessus de son protégé.

Il y eut un instant d'hésitation parmi les assaillants,
mais la passion, la haine et la vengeance prirent le
dessus.

Le vieux chef s'exprima avec véhémence, il cherchait
à convaincre la protectrice de Pedro. Pendant ce temps,
trois guerriers se glissèrent le long du mur et s'emparè-
rent du prisonnier. Enlevé sur leurs bras vigoureux, il
fut entraîné, garotté, en un clin-d'œil, malgré ses vio-
lents efforts pour résister.

Emporté au milieu du tourbillon qui l'enveloppait,

faire une nouvelle niche aux prophéties du spirituel savant qui a recueilli l'héritage de Nostradamus et de Mathieu Laensberg.

Alléchés par les séduisantes promesses de l'almanach, une nuée de curieux et d'étrangers, vomis par le chemin de fer, se ruèrent, se culbotaient tout à l'heure sur les jetées pour jouir du spectacle d'une marée qui, suivant la formule stéréotypée de tous les *Liégeois*, eût pu occasionner des désastres, si elle avait été favorisée par le vent.

Mais l'élément perfide et la brise se sont ligués trois jours durant pour nous brûler la politesse. Je rentre mouillé jusqu'aux os, trempé de neige et d'eau douce. J'ai eu le courage facile de toucher barre à l'extrémité de la jetée, sans essayer la colère des flots. Jugez du désappointement général.

Pas la plus petite noyade, pas de membre rompu, pas le moindre couvre-chef emporté par la lame, pas de trouée dans la dune, pas d'inondation. Rien qu'une mer montagnaise et des vagues d'Opéra. Bref, une marée insignifiante et telle que le port de Calais se flatte de pouvoir en servir douze fois l'an aux fanatiques de la scène toujours si attrayante, toujours si nouvelle de la mer.

Vous ne sauriez vous figurer la foule immense qui s'est portée sur les quais.

A défaut de vagues mugissantes, ce ne sont que flots pressés d'hommes, de femmes et d'enfants. J'ai reconnu, au plus fort de cette cohue si variée, si aimée de militaires, de prêtres, de marins, de journalistes en quête d'émotions et de nouvelles, de charmants minois venus tout exprès de Paris, de Lille, de Saint-Omer et d'ailleurs, pour tremper leurs jolis petits pieds dans l'onde amère; j'ai reconnu maintes célébrités qui s'étaient flattées de dérober leurs silhouettes populaires aux regards inquisiteurs de la foule.

Ici, c'est Alexandre Dumas l'ancien, bravant stoïquement la fine écume qui tamise en bondissant à travers l'estacade à claire-voie. Un peu plus loin, sur les marches du kiosque-restaurant de la jetée, Alphonse Karr, Gatayes, Charles Asselineau, Edouard Gardut et notre poète Pierre Dumas forment un groupe compacte qui se rit des flocons de neige et des paquets de grêle que leur envoie la brise. — La ville entière, toute la campagne courent au port pour contempler la mer promise.

Promise, hélas! La marée du 9 mars qui, au dire des almanachs et des journaux, devait surpasser toutes les crues du siècle, a fait un *fiasco* complet.

On n'avait pourtant rien épargné pour conjurer le menaçant fléau. Les points les plus vulnérables de la digue de mer étaient gardés à vue; les laboratoires du buffet et le plain-pied de la gare du Nord étaient protégés par de massives maçonneries élevées à la hâte.

Il y avait dans l'air des échos qui colportaient timidement les mots de catastrophes, d'inondations. Mais, grâce au Ciel, le plus clair de cette lugubre mise en scène aura été le profit qu'en ont retiré les aubergistes du littoral et le chemin de fer du Nord. Le mal n'est pas bien grand.

Aussi, pourquoi les annuaires nautiques promettent-ils 80 décimètres d'eau à la tête des jetées? Les hautes mers de vive eau donnent communément 59 décimètres à l'échelle du radier, en avant du bassin à flot. Le 7 mars, cette échelle a marqué 6

Pedro fut amené au centre d'une éclaircie et placé dans un vaste cercle, pendant qu'on roulait un tronc d'arbre pour servir de billot, et qu'un homme de haute stature s'avancait la hache à la main.

C'était le grand chef qui dictait les ordres.

L'Espagnol faisait son acte de contrition et récitait mentalement l'*in manus*.

Il n'y avait plus d'espoir. Encore quelques minutes et l'aventurier, le compagnon de Pizarre, allait payer de sa tête la trahison dont le roi avait été victime.

Un incident imprévu vint changer l'aspect de la scène. La protectrice de Pedro venait de forcer l'enceinte et de s'élaner au pied du billot. D'un geste, elle renversa la hache et se précipitant à genoux, elle sembla provoquer les assistants, et plaça sa tête sur le tronc.

Un mouvement de recul s'opéra de tous côtés, et un profond silence s'établit.

Se sentant maîtresse de l'auditoire, la jeune femme se releva et parla pendant longtemps d'une voix animée, entraînant, joignant à l'éloquence du langage l'éloquence des gestes.

Le résultat de cette exhortation fut bien différent de celui qu'attendait d'Aguilar.

On lui détacha les mains et on le remit au pouvoir de sa protectrice, puis la foule se dispersa et disparut. Toutefois, des sentinelles furent placées sur différents points.

(La suite au prochain numéro.)

mètres; hier, elle est arrivée à 6 mètres 30; et aujourd'hui elle est descendue à 6 mètres 20.

Pour atteindre et submerger les tablettes des quais, la mer eût dû monter encore d'un mètre. Il fallait, pour que cela pût avoir lieu, du grand frais de nord-ouest. Le 7, la brise soufflait du nord. Le 8, elle venait de l'est-nord-est, et aujourd'hui elle a varié de l'est au nord-est. C'est pourquoi chacun s'accorde à dire que, le 7, la mer a été plus tourmentée, plus belle que les jours suivants.

Il est donc regrettable que nos bons excursionnistes n'aient pas avancé leur pèlerinage de quarante-huit heures, au lieu de se fier aux calculs qui assignent les plus fortes crues à la troisième marée, soit pour Calais à celle de midi et demie à midi trois quarts.

Voilà donc ce qu'a été la plus grande marée du siècle.

Mon vieil ami Léon Lampadoux, un savant de la localité, m'affirmait il y a peu d'instants que cette crue d'eau n'était que de la Saint-Jean en comparaison des marées du 14 janvier 1808, du 4 février 1825 et du 27 décembre 1849. La première a miné la muraille du Courgain et gravement endommagé les fortifications de l'est de la place; la seconde a dégradé la digue de Sangatte et menacé tout le pays, a balayé les quais et est venue mourir à la porte du Havre; la troisième, alimentée par une tempête furieuse, a offert un spectacle tout à la fois terrible et sublime.

Mon ami ajoute que le dix-huitième siècle a été témoin de tableaux plus émouvants encore. Ainsi, outre les crues extraordinaires de 1778 et du 2 février 1781, la marée du 27 février 1738 a fait dans le pays des ravages inouïs, crevant les duques de droite et de gauche, renversant les maisons, emportant les bestiaux et ruinant les récoltes de plusieurs années.

Léon Lampadoux, qui fait autorité dans la province et qui, sans se piquer d'astrologie, avait prévu et pronostiqué le dénouement piteux de la marée du 9 mars, assure positivement que celle du 17 septembre 1860, coïncidant avec des vents régnaux de nord-ouest, offrira, sans contredit, un spectacle beaucoup plus grandiose. Les excursionnistes à la recherche de flots mugissants, d'ouragans terribles, pourront alors prendre une éclatante revanche.

(Le Pays.)

— Il y a bien des familles en deuil en ce moment dans la capitale; la mort frappe impitoyablement de tous les côtés... A ce triste sujet un de nos plus célèbres médecins disait, il y a quelques jours dans un salon... « Que voulez-vous que nous y fassions? Quel secours pouvez-vous demander à la science? Nous vous donnons des conseils et personne ne les suit. Une véritable furie vous emporte au milieu des plaisirs, des dissipations de toutes sortes! Les hommes bravent les veilles, se laissent entraîner à toutes les séductions de la table... Les femmes à moitié nues se précipitent dans les spectacles, les bals, les soirées, comprimées dans leurs parures, aspirant pour ainsi dire la maladie et la mort par tous les pores!... Et vous vous étonnez que nous ne puissions pas vous sauver. Il ne nous est pas donné de lutter contre l'impossible! »

Hélas! ces paroles de découragement ne sont que trop vraies. A toutes ces jeunes femmes, à toutes ces jeunes filles, brillantes de santé, on a beau répéter: « Usez, n'abusez pas! » La fièvre les emporte à l'époque de la saison des plaisirs. La mort, plutôt que de manquer une de ces fêtes auxquelles on les convie de toutes parts! Et la mort, malheureusement, est toujours là, attentive et prête à saisir sa proie. Si, encore, ces nombreuses funérailles pouvaient servir de leçon. Mais il ne faut pas l'espérer. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La commission du Corps-Législatif relative à un emploi de fonds restés libres sur des impositions autorisées en 1852 pour le département de Maine-et-Loire est composée de MM. le comte de Las-Cases, Guyard-Delalain, Louvet, Segris, de Beauchamp, le comte de Barbatane, le comte Janvier de la Motte.

Hier soir, sur les 3 heures, un violent feu de cheminée s'est déclaré place de la Bilange. Après 3/4 d'heure de travail, on s'en est rendu maître. Le feu ayant fait fendre la cheminée aux différents étages de la maison, il a fallu, dans la crainte d'un nouveau sinistre, écarter les objets adossés au tuyau.

On lit dans l'*Espérance du peuple*, de Nantes:

Vers le milieu de la journée, un événement de la plus haute gravité a répandu tout à coup la consternation dans tout le quartier qui avoisine le palais de la Bourse, et en quelques instants une foule immense est accourue sur le lieu de l'accident.

Midi venait de sonner, lorsqu'une explosion

comparable à celle produite par une pièce de canon de gros calibre, a fait voler en éclats presque toutes les vitres des maisons situées dans la rue de la Fosse, depuis la rue Jean-Jacques jusqu'au passage du Commerce.

Sur ce point, l'un des plus fréquentés de la ville, de nombreux passants ont été renversés ou fortement repoussés par la violence du déplacement de l'air; plusieurs ont été atteints par des débris ou brûlés par la flamme immense qu'a projetée cette terrible explosion.

On s'est précipité de toutes parts sur le théâtre de l'événement, et l'on a vu se débattant sur le pavé, près de la belle et riche papeterie de M. Montagne, un jeune garçon de quatorze à quinze ans, qui s'écriait: Au secours! je me meurs, je suis perdu, sauvez-moi!

Ce malheureux enfant, auquel on avait eu l'imprudence de confier un sac contenant, prétend-on, douze kilogrammes de poudre de mine, avait mis accidentellement le feu à cette charge si dangereuse en allumant un cigare, et avait été la première victime de l'explosion.

Tout était culbuté et pour ainsi dire broyé dans les magasins de M. Montagne, de M. Bernard, cordonnier; et de graves dégâts étaient aussi à regretter aux divers étages des maisons du voisinage, et notamment dans celle de M^{me} Gendron. Jusqu'au quatrième étage, toutes les vitres avaient volé en éclats, étaient tombées en miettes et couvraient tous les planchers des appartements.

Qu'on juge des alarmes qui avaient dû s'emparer de toutes les personnes accourues sur les lieux. Tout donnait lieu de penser que plusieurs habitants des maisons ainsi endommagées devaient avoir été tués ou au moins grièvement blessés.

Après un moment de terreur générale et de confusion extrême, surtout de la part de ceux qui occupent ces magasins et ces appartements, on s'est aperçu qu'il n'y avait pas de personnes atteintes d'une manière grave, si ce n'est l'une des filles de M. Cavalan, huissier. Cette jeune personne a échappé comme par miracle au plus grand péril; tout a volé en éclats autour d'elle, et ces débris de verre si dangereux ne lui ont fait à la tête et à la main que des blessures d'une certaine gravité. M. Achille Comte, qui se trouvait sur les lieux, s'est empressé de lui prodiguer ses soins.

On nous rapporte que M^{me} Montagne, heureusement protégée par le pilier qui sépare les deux parties de la devanture du magasin, pilier auquel elle se tient adossée, a été entourée de débris et environnée de flammes.

On conçoit quelle a dû être la terreur de cette dame, dont le magasin a été ravagé en un instant à un tel point que le contre-coup a eu encore assez de violence pour enfoncer l'arrière-boutique et briser les vitres de deux arrière-petites cours.

Des gravures de prix, des tableaux magnifiques, une foule d'objets précieux et notamment tout ce qui décorait les vitrines de ce marchand d'estampes, ont été noircis par la poudre, lacérés par les éclats de vitres mis en morceaux; beaucoup ont été complètement détruits.

Le dommage éprouvé par M. Montagne est considérable: on ne saurait en ce moment l'évaluer, même approximativement.

Chez M. Bernard, cordonnier, tout a été également renversé et brisé. L'air a été poussé avec une telle violence, dans l'allée qui longe ce magasin, que la porte vitrée de la cuisine est tombée en entier, sans blesser heureusement M^{me} Bernard, qui se trouvait en cet endroit. Le fourneau, fortement scellé à la muraille, a été arraché et repoussé au milieu de la cuisine. Dans la petite chambre située entre cette cuisine et le magasin, meubles, glaces, vaisselle, ne forment plus qu'un monceau de débris.

Dans le magasin, le comptoir a été renversé, et, sans doute, beaucoup de chaussures ont été détruites ou fortement endommagées, principalement celles exposées à la devanture brisée en entier.

La force de l'explosion a été telle, que toutes les vitres des portes du palais de la Bourse, sous la colonnade, ont disparu. Il en est de même des fenêtres de la belle maison qui forme le fond de la petite place où stationnent les voitures.

Mais c'est dans la rue, parmi les passants, que l'accident a eu les suites les plus déplorables. Plusieurs personnes ont été blessées grièvement.

Le jeune garçon dont l'imprudence a occasionné ce désastre est un nommé Viaud, que l'on dit être au service de M. Esnault, entrepreneur du pavage de la ville de Nantes.

Transporté d'abord dans la boucherie de M^{me} Gendron, il y a reçu les premiers soins; on lui a enlevé ses vêtements qui étaient en lambeaux, et, après l'avoir enveloppé dans des draps et des couvertures fournis par cette dame, on a transporté à l'Hôtel-Dieu ce malheureux, dont l'état paraît trop grave pour que l'on ait l'espoir de le conserver.

Pour chronique locale et faits divers, r. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Florence, 11 mars, 3 heures du soir. — Le vote a commencé avec une grande affluence de votants; on procède avec dignité et ordre. On a inscrit 32,000 votants, jusqu'ici 15,000 à peu près se sont présentés.

Le télégraphe nous apporte de toute la Toscane des détails sur la même attitude de la population des provinces et des campagnes: ici et partout les rues sont pavoisées de drapeaux nationaux et français.

Des bandes de paysans, drapeau en tête, et avec leur curé, se rendent au vote. L'ordre est admirable, et les populations paraissent joyeuses et confiantes. Le clergé de Florence signe une adresse au roi.

Le secrétaire général du gouvernement.

Signé: BLANCHI.

Antibes, 12 mars. On vient d'essayer à Nice une nouvelle manifestation italienne qui n'a pas réussi. La population de Nice s'est complètement tenue à l'écart; ses sympathies sont toutes françaises.

Turin, 11 mars. — La commission de la municipalité de Milan a présenté une adresse au roi.

Modène, 11. — L'affluence pour le vote est imposante. De toutes les villes de l'Emilie arrivent des

détails sur l'affluence extraordinaire aux comices; dans les campagnes c'est la même chose; le clergé s'associe presque partout aux populations pour voter l'annexion; il est suivi par des bandes de paysans. L'Emilie fait des manifestations solennelles. — Havas.

50 médecins des hôpitaux de Paris ont constaté l'efficacité de la *Pâte du sirop de Nafé* de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, et leur supériorité manifeste sur tous les pectoraux sans exception.

CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE. Les personnes qui craignent le retour de *maladies chroniques*, les atteintes de goutte, de rhumatismes ou d'apoplexie, pourront recourir avec succès au *Chocolat Desbrières*, purgatif aussi agréable qu'efficace, et qui a pour base la magnésie pure, le meilleur des stomachiques. Dépôts dans toutes les pharmacies du département. (On doit exiger sur chaque tablette la signature *Desbrière*, car il existe des imitations.)

La supériorité du *VINAIGRE de COSMACETI*, sur tous les vinaigres de toilette connus, s'explique, non-seulement par son parfum spécial, mais encore par ses propriétés lénitives et rafraîchissantes. Dépôts chez les principaux parfumeurs. (550)

Marché de Saumur du 10 Mars.

Froment (hec. de 77 k.) 47 74	Graine de colza . . .	22 —
2 ^e qualité, de 74 k. 47 05	— de lin . . .	22 —
Seigle 10 80	Amandes en coques	— —
Orge 41 20	(l'hectolitre) . . .	— —
Avoine (entrée) . . . 9 75	— cassées (50 k.) —	— —
Fèves 42 —	Vin rouge des Cot.,	— —
Pois blancs 50 —	compris le fût,	— —
— rouges 26 40	1 ^{er} choix 1859. —	— —
Cire jaune (50 kil) . 250 —	2 ^e — — . . .	120 —
Huile de noix ordin. 80 —	3 ^e (a) — . . .	100 —
— de chenevis . . . 45 —	— de Chinon. . .	120 —
— de lin 48 —	— de Bourgueil .	140 —
Paille hors arrière. 44 26	Vin blanc des Cot.,	— —
Foin id. . . 60 75	1 ^{re} qualité 1859 —	— —
Luzerne (droits com) 53 50	2 ^e — — . . .	110 —
Graine de trèfle . . . 48 —	3 ^e (a) — . . .	70 —
— de luzerne . . . 50 —	— ordinaire. . .	— —

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 10 MARS.

5 p. 0/0 hausse 50 cent. — Ferme à 67 95
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 93 00.

BOURSE DU 12 MARS

5 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 68 05.
4 1/2 p. 0/0 hausse 40 cent. — Ferme à 93 40.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e BODIN, avoué à Saumur, et de M^e RULLIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Par licitation, entre majeurs et mineurs,

DE BIENS

Situés aux Rochettes, commune de Concourson, canton de Doué-la-Fontaine.

L'adjudication aura lieu audit village des Rochettes, commune de Concourson, par le ministère de M^e RULLIER, notaire Doué,

LE DIMANCHE 1^{er} AVRIL 1860, A MIDI.

DÉSIGNATION.

PREMIER LOT.

Une maison, située au village des Rochettes, commune de Concourson, composée de deux chambres basses, grenier au-dessus, écurie, grange, cellier au nord des chambres, caves, petite cour et jardin; le tout se tenant, joignant vers levant le sieur Roulleau, vers couchant le chemin du village, vers sud M^{lle} Freslon, et vers nord le sieur Froger-Renard, d'une superficie de huit ares quatre-vingts centiares, ci. » h. 8a. 80 c.

Mise à prix, mil huit cents francs, ci. 1,800 f. » c.

2^e LOT.

Le quart à prendre vers couchant dans une pièce de terre labourable actuellement en jachère, nommée la pièce du Portail, ou des Grandes-Pièces, située près le village des Rochettes, commune de Concourson, contenant en totalité un hectare quarante ares quatre-vingt-cinq centiares, joignant du midi le chemin des Rochettes, du nord M. Millon-Leblanc, du levant M. Buffard; ledit quart, d'une contenance de trente cinq ares vingt-un centiares, ci. » 35 21

Mise à prix: mil deux cent trente-deux francs quarante-trois centimes, ci. 1,232 43

3^e LOT.

Le quart à prendre à la suite et au levant du précédent, dans la même pièce de terre, contenant également trente-cinq ares vingt-un centiares, ci. » 35 21

Mise à prix: mil deux cent trente-deux francs quarante-trois centimes, ci. 1,232 43

4^e LOT.

Le troisième quart à prendre à la suite et au levant du précédent, dans la pièce du Portail, contenant trente-cinq ares vingt-un centiares, ci. » 35 21

Mise à prix: mil deux cent trente-deux francs quarante-trois centimes, ci. 1,232 43

5^e LOT.

Le dernier quart à prendre dans ladite pièce de terre, à la suite et au levant du précédent, sur lequel il aura passage pour arriver au chemin, contenant trente-cinq ares vingt-un centiares, ci. » 35 21

Mise à prix: mil deux cent trente-deux francs quarante-trois centimes, ci. 1,232 43

Total des contenances. 1 h. 49a. 64 c.

Total des mises à prix. 6,700 f. 72 c.

PROCÉDURE.

L'adjudication est poursuivie à la requête de dame Victorine Gourichon, veuve du sieur Etienne Bazanté, propriétaire, demeurant au Bois-Moreau, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, « agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Victor et Etienne Bazanté, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec ledit sieur Etienne Bazanté, et en vertu de l'autorisation qui lui en a été donnée par délibération du conseil de famille desdits mineurs, en date du 3 août 1859, réuni sous la présidence de M. le Juge de paix du canton de Vihiers, » demanderesse, suivant exploit du ministère de Goulard, huissier à Doué, en date du 8 août dernier, comparant par M^e Remy Bodin, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, pour elle constitué;

Contre: 1^o Le sieur Jacques Touret, tailleur d'habits, demeurant aux bourg et commune des Verchers;

2^o Dame Louise Cognée, propriétaire, veuve du sieur Pierre Maitreau, demeurant aux Rochettes, commune de Concourson, « au nom et comme tutrice naturelle et légale de D^{lles} Marie Maitreau et Eugénie Maitreau, ses filles mineures, issues de son mariage avec ledit sieur Pierre Maitreau, » comparant par M^e Coulbault, leur avoué constitué;

En présence des subrogés-tuteurs des mineurs Bazanté, ou eux dûment appelés;

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, en date du 18 janvier 1860, enregistré;

Lequel jugement a fixé les mises à prix ci-dessus indiquées, avec faculté de réunir plusieurs lots pour les adjudger, et a commis ledit M^e Rullier pour faire la vente.

S'adresser, pour plus amples renseignements :

1^o A M^e RULLIER, notaire à Doué, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

2^o A M^e BODIN, avoué poursuivant.

Fait et rédigé à Saumur, le 10 mars 1860, par l'avoué soussigné.

Signé: R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le 13 mars 1860, f^o Reçu 2 francs 20 centimes, dixième compris.

(129)

Signé: TOUCHARD.

Etudes de M^e R. BODIN, avoué à Saumur, et de M^e RULLIER, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

De Biens de Mineurs,

Situés communes de Concourson et des Verchers.

L'adjudication aura lieu au village des Rochettes, commune de Concourson, par le ministère de M^e RULLIER, notaire à Doué, le dimanche 1^{er} avril 1860, à deux heures de l'après-midi.

DÉSIGNATION.

1^{er} LOT.

Vingt-six ares 65 centiares de terre, actuellement en luzerne, situés au canton de Pierre-Borit, commune de Concourson, joignant vers levant Bodineau, vers couchant Guillot et autres, vers midi Fillon et autres, et vers nord les héritiers Bazanté.

Mise à prix. 680 fr.

2^e LOT.

Neuf ares 36 centiares de terre, situés au canton des Gohardes, commune des Verchers, joignant vers levant la veuve Tellier, vers couchant Roulleau, vers midi Borit et Bernard, et vers nord Cognée.

Mise à prix. 160

3^e LOT.

La moitié, à prendre vers midi, de 38 ares 46 centiares de terre, situés mêmes canton et commune, joignant en totalité vers levant Levron, vers couchant Michel Ruais, vers midi Quetinau, et vers nord Serpelier.

Mise à prix. 510

4^e LOT.

Quinze ares 39 centiares de terre, situés aux Poiriers,

Report. 1,350 fr.

commune de Concourson, joignant vers levant Miller, vers couchant Raynault, vers midi Renard et vers nord M. Gaspé.

Mise à prix. 310

5^e LOT.

Douze ares 55 centiares de terre, situés aux Gohardes, ou Champ-Noir, commune des Verchers, joignant vers levant Maitreau, vers couchant un sentier, vers midi Raynault et vers nord le même.

Mise à prix. 250

6^e LOT.

Quinze ares 64 centiares de terre, situés aux Coteaux-de-Veaux, commune de Concourson, joignant vers levant Raynault, vers couchant un ruisseau, vers midi David et vers nord Cognée.

Mise à prix. 390

7^e LOT.

La moitié, à prendre vers couchant, de 37 ares 30 centiares de terre, situés mêmes canton et commune, joignant en totalité, vers levant Roulleau, vers couchant Regnard, vers midi Raynault et vers nord Cognée et un chemin.

Mise à prix. 490

Total des mises à prix. 2,790 fr.

PROCÉDURE.

La vente aura lieu devant ledit notaire et sur les mises à prix ci-dessus, en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en la chambre du conseil, le 9 mars 1860, enregistré, sur la requête présentée par la dame Victorine Gourichon, veuve du sieur Etienne Bazanté, demeurant au Bois-Moreau,

A reporter. [1,350 fr.]

commune de St-Hilaire-du-Bois, ayant M^e Remy Bodin, pour avoué,
« Agissant au nom et comme tutrice » naturelle et légale de Victor et Étienne Bazanté, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec son dit mari, et en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par délibération du conseil de famille desdits mineurs, en date du 3 août 1859; »

En présence du sieur Hilaire Bazanté-Tampiet, cultivateur, demeurant à St-Hilaire-du-Bois, subrogé-tuteur des mineurs Bazanté.

Les lots pourront être réunis ou scindés.

S'adresser, pour tous renseignements:

1° A M^e RULLIER, notaire à Doué, rédacteur et dépositaire du cahier des charges;

2° A M^e BODIN, avoué poursuivant. Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué poursuivant soussigné, le 13 mars 1860, R. BODIN.

Enregistré à Saumur, le 13 mars 1860, f^o, v^o, c^o. Reçu 2 fr. 20 c., dixième compris.

(130) Signé: TOUCHARD.

Études de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e COURTOIS, notaire à Brézé.

VENTE

PAR ADJUDICATION,

Aux enchères publiques et par licitation,

DE

TERRES, VIGNES ET BOIS,

Situés communes de Brézé et d'Épiéds,

Appartenant au sieur SUREAU, et à ses enfants.

L'adjudication aura lieu le dimanche 1^{er} avril 1860, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e COURTOIS, notaire à Brézé.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil séant à Saumur, le 1^{er} mars 1860, enregistré.

A la requête du sieur Jean Sureau, ci-devant cafetier à Brézé, maintenant cocher, et demeurant chez M. de la Bourdonnais, propriétaire, à Paris, rue Bellechasse, agissant en qualité d'héritier pour partie de feu Henri Sureau, son fils, qui était lui-même héritier de feu Marie Breton, sa mère, en son vivant épouse dudit sieur Sureau; ce dernier poursuivant ayant pour avoué constitué M^e Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Contre François Breton fils, cultivateur, demeurant à Chacé, en qualité de tuteur ad hoc de Marie et Léonie Sureau, enfants mineurs du poursuivant et de feu Marie Breton, et héritiers de celle-ci et de feu Henri Sureau, leur frère; ledit sieur Breton, co-licitant, ayant pour avoué constitué M^e Coulbault, avoué, demeurant à Saumur;

En présence du sieur Nau-Aubin, propriétaire, demeurant à Brézé, subrogé-tuteur desdites mineures.

DÉSIGNATION DES BIENS.

§ 1^{er} Biens, situés commune de Brézé.

PREMIER LOT.

1° Trois ares 81 centiares de terre, à la Croix-Dion, joignant au couchant un objet du partage avec Rébaillean, au levant Brouard, au midi veuve Espault et au nord le chemin; mis à prix à..... 80 fr.

2° Douze ares 69 centiares de terre, à la Croix-Dion ou le Lacreau, même commune, joignant d'un long Sureau et ses enfants, d'un bout le chemin de la Croix-Dion à la Cossonnière, et d'autre bout Jean Espault, sur les

A reporter. 80 fr.

Report. 80 fr.
quels est un noyer; mis à prix à..... 422

Total de la mise à prix du

1^{er} lot..... 502 fr.

2^e LOT.
Huit ares 25 centiares de terres, aux Quatre-Chemins, joignant au levant René Volland, au midi Gaultier, au couchant la veuve Espault, et au nord le chemin; mis à prix à..... 200

3^e LOT.
Trente-trois ares de terre et vigne, au clos Violet, joignant au levant le chemin de l'église, et au nord un autre chemin; mis à prix à..... 550

4^e LOT.
Cinq ares 50 centiares de terre, en Pinot, joignant au midi Claveau, au couchant Pasquier et au nord le chemin; mis à prix à..... 150

5^e LOT.
Six ares 87 centiares de vigne, au Grand-Clos, joignant au levant Samson, au midi les héritiers Guillot, au couchant Cassegrain, au nord Pasquier; mis à prix à..... 150

6^e LOT.
Cinq ares 50 centiares de vigne, à la Garenne, commune de Brézé, joignant au levant les représentants Merceron, au midi Foucault, au couchant les représentants Merceron et au nord Challaun; mis à prix à..... 40

7^e LOT.
Vingt-sept ares 50 centiares de terre, au Grand-Champ, dite commune, joignant au levant le chemin au midi Guibert, au couchant Milsonneau, et au nord Dubois; mis à prix à..... 200

8^e LOT.
Cinq ares 50 centiares de vigne, en Dinatrée, même commune, joignant au levant Verrine, au midi Epoudry, au couchant Bougonin, et au nord Gouzzy; mis à prix à..... 60

9^e LOT.
Huit ares 25 centiares de bois, à la Garenne, même commune, joignant au levant la vigne du 6^e lot, au midi les représentants Merceron, au couchant Breton, et au nord Foucault; mis à prix à..... 20

10^e LOT.
Un hectare 37 ares 50 centiares de bois-taillis, aux Riasses ou Champ-de-Berry, dite commune, joignant au levant Gaudion, du midi Pasquier, et au couchant le chemin; mis à prix à..... 1,000

11^e LOT.
Dix-neuf ares 25 centiares de vigne et terre, à la Girauderie, même commune, joignant au levant le chemin, au midi Urbain Boutin et au nord Hurtault; mis à prix à..... 800

12^e LOT.
Cinq ares 50 centiares de bois, à la Sablonnière, dite commune, joignant d'un long René Marlin, d'autre bout la veuve Nogué, d'un bout le chemin, et d'autre bout les héritiers Thibault; huit chênes dessus; mis à prix à..... 86

§ 2^e Biens, situés commune d'Épiéds.

13^e LOT.
Huit ares 25 centiares de

A reporter. 3,758 fr.

Report. 3,758 fr.
terre, à la Petite-Fontaine, joignant au levant Moreau, au midi M^{me} Mazeau, au couchant Thibault et au nord Pasquier; mis à prix à..... 100

14^e LOT.
Même quantité de terre, aux Gros-Chilloux, joignant au levant Savattier, au midi le fossé de Requête, au couchant Cordé, fossé entre, et au nord Groleau; mis à prix à..... 100

Total des mises à prix. 3,958 fr.

Tous ces biens sont situés canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire.

Le cahier de charges est déposé en l'étude de M^e COURTOIS, notaire à Brézé.

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit M^e COURTOIS, notaire, et à M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le 13 mars 1860.

CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le 13 mars 1860, f^o, c^o. Reçu un franc, dixième dix centimes.

(131) Signé: LINACIER.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

37 ares 20 centiares de pré,

Dans la prairie de Nonne, En Saint-Florent,

S'adresser audit notaire. (132)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHANTEBEAU.

Les créanciers de la faillite du sieur Urbain Chantebeau, aubergiste à Chenehutte-les-Tuffeaux, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 393 du Code de commerce, que la vérification des créances de cette faillite aura lieu le mardi 20 mars courant, à 9 heures du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal de commerce, (133) TH. BUSSON.

A VENDRE

La MAISON occupée par M^{me} Pasquier, modiste, rue Sain-Jean.

S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

Il a été perdu le dimanche 4 mars dernier, une VOILETTE de dentelle noire.

La personne qui l'a trouvée est priée de la remettre au bureau du journal. Il y aura récompense. (134)

DEMANDE D'ARGENT.

On demande 1,500 ou 2,000 fr.

A prendre à rente viagère, sur bonne hypothèque.

S'adresser à M^e BEDON, notaire aux Rosiers. (126)

A VENDRE

Différents Morceaux de Terre, Situés commune des Rosiers,

Pouvant produire 4 p. % net d'impôt. S'adresser audit M^e BEDON. (127)

A VENDRE

1^e Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^e Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A CÉDER

UN FONDS

D'Épicerie et de Mercerie, Dans un quartier bien commerçant. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE ou A LOUER
Une MAISON, sise au Petit-Puy.
S'adresser à M. JOUFFRAULT.

A VENDRE UNE MAISON,

Sise Grand Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

A CÉDER

UNE ÉTUDE DE NOTAIRE, dans une résidence agréable, à deux myriamètres de Saumur, d'un produit moyen de deux mille cinq cents francs.

S'adresser à M. LEROUX père, ancien notaire à Saumur. (97)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1860,

MAGASIN D'ÉPICERIE

Achalandé depuis 25 ans,

Formant le coin de la rue de la Tonnelle et de la place de l'Hôtel-de-Ville, nos 22 et 24; le magasin pourra être partagé, au gré du preneur.

S'adresser à M. LARDÉ-HUARD, propriétaire. (21)

A LOUER

Pour la St Jean,

APPARTEMENT COMPLET

AU PREMIER ET SECOND,

Maison Sartoris, quai de Limoges. S'adresser à M^{me} veuve SARTORIS.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1860,

UNE MAISON, rue d'Orléans, 30, joignant le magasin de la Belle Jardinière.

S'adresser à M^{me} Pineau-Baudry, rue des Payens, 3. (44)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON spacieuse et commode, parfaitement en état.

Avec écurie, remise, galerie, deux terrasses.

Avec droit de promenade et servitudes utiles sur un vaste et beau jardin contigu.

On pourrait louer ou céder du mobilier.

Grand' rue, n^o 49.

S'adresser à M. DABURON, qui y demeure, ou à M^e DUTERME, notaire.

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n^o 10.

S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36. (69)

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

Une maison d'épicerie demande UN GARÇON pouvant donner de bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

M^e MAUBERT, huissier à Saumur, demande de suite un CLERC. (117)

MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contrefacteurs poursuivis. Dépôts: à Saumur, chez M. PERARE; à Angers, J. PERBAULT, ph.; à Cholet, BONTemps aîné et BONTemps jeune, pharmaciens.

Saumur, P. GODET, imp.